

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le 12 janvier 2009

*Tenue d'une **consultation publique**, de 19h00 à 19h15, portant sur le projet de règlement numéro 058-05-2008 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une zone « Af-128-1 » à même une partie de la zone « V1-128 » et d'y permettre l'usage viniculture sous culture (a1) et des usages complémentaires.*

Aucune personne n'a assisté à cette consultation publique.

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 12 janvier 2009, 19h30, à la Salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 08-02-029.

Sont présents messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 :	Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 :	Martin Lamoureux
Siège numéro 3 :	André McNicoll
Siège numéro 4 :	Donald Duncan
Siège numéro 5 :	Jean-Noël Massie
Siège numéro 6 :	Robert Desforges

Formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Lise Bourgault.

Sont également présents :

Jean Vachon, directeur général et trésorier ; et
M^e Marie-Josée Larocque, notaire, greffière et directrice générale adjointe.

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par madame la Mairesse Lise Bourgault.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par madame la Mairesse Lise Bourgault, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

4. ***Période de questions :*** de 19h30 à 20h15.
31 personnes présentes dans
la salle des délibérations.
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er}
décembre 2008
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
9 décembre 2008
7. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
15 décembre 2008
8. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au
fonds d'administration pour le mois de décembre 2008
9. Dépôt par le directeur général et trésorier des rapports
suivants :
 - Liste des comptes autorisés et payés en date du 31
décembre 2008
 - Rapport budgétaire préliminaire en date du 31
décembre 2008
 - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme,
incluant les demandes de lotissement
 - Tableau des heures travaillées du directeur
général et trésorier en 2008
 - Liste des congés prévus du directeur général et
trésorier en 2009
 - Plan de travail 2009

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Nomination d'un remplaçant à la *Régie Intermunicipale
Argenteuil / Deux-Montagnes (RIADM)*
- G.2 Entériner le mandat donné aux arpenteurs – géomètres
« *Madore, Tousignant & Bélanger* » afin d'obtenir des
descriptions techniques dans le dossier d'alimentation en
eau potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine
de filtration du secteur Brownsburg – Servitudes –
Autorisation de paiement et mandat de signatures
- G.3 Autorisation de procéder au dédommagement pour récolte
perdue dans le cadre des travaux d'alimentation en eau
potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de
filtration du secteur Brownsburg – Corrections à apporter
à la résolution #08-12-460 – Erreur de calculs

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- G.4** Dossier « *Programme Logement abordable Québec – Volet privé, Phase II (22 unités de logement au centre-ville)* » - Autorisation d'un délai supplémentaire pour le début des travaux et mandat de signatures le cas échéant

Ressources humaines

- G.5** Autorisation de procéder à une contre-expertise médicale dans le dossier employé #302-000-0050 – Entériner le mandat
- G.6** Embauche de monsieur Karl Boivin, à titre de commis I aux finances pour un remplacement de congé de maladie – Entente avec le Syndicat et mandat de signatures, le cas échéant
- G.7** Abrogation des résolutions # 08-11-399 et 08-11-400 : dossiers de mesures disciplinaires

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Adoption du second projet de règlement numéro 058-05-2008 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de créer une zone Af-128-1 » à même une partie de la zone « V1-128 » et d'y permettre l'usage viniculture sous culture (a1) et des usages complémentaires
- U.2** Demande de dérogation mineure numéro 2008-018 – 34, chemin Tomalty – Lot numéro 932-3 au cadastre officiel du canton de Chatham
- U.3** Demande de dérogation mineure numéro 2008-019 – 358, rue Saint-Georges – sur une partie du lot numéro 758 au cadastre officiel du canton de Chatham
- U.4** Demande de dérogation mineure numéro 2008-020 – 1178, chemin de la Deuxième concession – Lot numéro 475-1 au cadastre officiel du canton de Chatham
- U.5** Demande de dérogation mineure numéro 2008-021 – 14, rue Aubin (A, B, C, D) – Lot numéro 1107-2 au cadastre officiel du canton de Chatham
- U.6** Demande de dérogation mineure numéro 2008-022 – 125, route du Canton – Lot numéro 582-94 au cadastre officiel du canton de Chatham
- U.7** Aménagement d'un stationnement temporaire avec vignettes pour les résidents de la rue Bank – Suivi le cas échéant

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

SPORTS ET LOISIRS

- S.1** Travaux de modifications du système d'alimentation en eau potable du camping municipal; paiement des honoraires aux consultants Mirtec pour la surveillance des travaux

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- T.P.1** Renouvellement d'un droit de passage et autorisation au « *Club de motoneige Argenteuil Inc.* » à traverser le chemin de la Rivière du Nord pour la saison d'hiver 2008-2009
- T.P.2** Autorisation à payer le décompte #1 de « *Aqua Rehab.* » pour les travaux effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures rues Principale et Woodbine

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I.1** Annulation des constats d'infractions suivants :
0430000049, 0430000904, 0430000905, 0430000909,
0430000910, 0430000913, 0430000914, 0430000915,
0430000916, 0430000917, 0430000920, 0430000928,
0430000931, 0430000936, 0430000971, 0430000984,
0430000988, 0430000991, 0430000050, 0430000942,
0430000943, 0430000945, 0430000946, 0430000950,
0430000954, 0430000957, 0430000959, 0430000965,
0430000979, 0430000981, 0430000985, 0430000987,
0430000934, 0430000933, 0430000938, 0430000968,
0430000973, 0430000976, 0430000980, 0430000982,
0430000989, 0430000990, 0430000992, 0430000993
et 0430000994 – Références : Règlements concernant la disposition des déchets ainsi que le paiement des licences de chiens - Autorisation et mandat de signatures le cas échéant

10. *Correspondance*

11. *Dossiers des membres du Conseil municipal*

- 11.1** Demande d'aide financière de la « Société culturelle du Pavillon des Jardins » Approbation d'un protocole d'entente et mandat de signatures concernant la reprise des biens le cas échéant

12. *Varia (administration)*

13. *Levée de la séance*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QUE des sujets doivent être ajoutés à l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point « U.7 » doit être retiré de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

12.1 Embauche de monsieur Marc Desforges à titre de directeur du Service de sécurité incendie

12.2 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 1010-13 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue Bigras)

12.3 Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Subdivision du lot numéro 800-52 du cadastre officiel du canton de Chatham (rue des Bois-Francis)

12.4 Avis de motion pour adopter le règlement numéro 058-01-2009 amendant le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de réviser les normes des usages résidentiels, de permettre l'usage d'habitations contiguës et d'y édicter des dispositions particulières

12.5 Embauche de madame Karine Béliveau à titre de secrétaire de direction et de responsable des ressources humaines

QUE le point « U.7 » soit retiré de l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

PÉRIODE DE QUESTIONS

Retour, le cas échéant, par la Mairesse, madame Lise Bourgault, sur la période de questions de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 ainsi que celles des séances extraordinaires des 9 et 15 décembre 2008, et ce, afin de répondre aux diverses questions qui demandaient des recherches ou des vérifications à cet effet.

Ensuite, des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, Lise Bourgault, leur répond.

09-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2008 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2008 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2008 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2008 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

09-01-005

ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve le rapport des engagements pour le mois de décembre 2008 au montant de 193 128,48\$ au fonds d'administration.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER

Je certifie que la Ville de Brownsburg-Chatham dispose des crédits suffisants à l'égard de ces dépenses.

Jean Vachon, MA, MBA
Directeur général et trésorier

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 31 décembre 2008, au montant de 524 643,18\$
- Rapport budgétaire préliminaire en date du 8 janvier 2009
- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement
- Tableau des heures travaillées du directeur générale et trésorier en 2008

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Liste des congés prévus du directeur général et trésorier en 2009
- Plan de travail 2009

GESTION ET ADMINISTRATION

09-01-006 NOMINATION D'UN REMPLAÇANT À LA « RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGETEUIL / DEUX-MONTAGNES (RIADM) »

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse, madame Lise Bourgault, représente la Ville de Brownsburg-Chatham à la « *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes (RIADM)* », et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution ;

CONSIDÉRANT QU'il peut arriver que la Mairesse s'absente ou ne puisse assister à une séance de la RIADM et qu'il est toujours important d'être représentée à cette table ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de nommer un remplaçant à la Mairesse afin de lui permettre de remplacer cette dernière et d'assister aux diverses rencontres, le cas échéant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme le maire suppléant alors en fonction, à titre de remplaçant à la Mairesse, madame Lise Bourgault, à la « *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes (RIADM)* », et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

Adoptée à l'unanimité

09-01-007 ENTÉRINER LE MANDAT DONNÉ AUX ARPENTEURS – GÉOMÈTRES « MADORE, TOUSIGNANT & BÉLANGER » AFIN D'OBTENIR DES DESCRIPTIONS TECHNIQUES DANS LE DOSSIER D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR SAINT-PHILIPPE À PARTIR DE L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR BROWNSBURG – SERVITUDES – AUTORISATION DE PAIEMENT ET MANDAT DE SIGNATURES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir des descriptions techniques dans le dossier d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg en vue de procéder à la signature d'actes de servitude ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham entérine le mandat donné aux arpenteurs - géomètres « Madore, Tousignant et Bélanger » pour obtenir des descriptions techniques dans le dossier d'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe à partir de l'usine de filtration du secteur Brownsburg en vue de procéder à la signature d'actes de servitude.

QUE le travail devra être effectué d'ici le 31 janvier 2009.

QUE le coût des honoraires professionnels sera payé par la Ville de Brownsburg-Chatham à même le règlement d'emprunt numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe ».

Adoptée à l'unanimité

09-01-008

AUTORISATION DE PROCÉDER AU DÉDOMMAGEMENT POUR RÉCOLTE PERDUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SECTEUR SAINT-PHILIPPE À PARTIR DE L'USINE DE FILTRATION DU SECTEUR BROWNSBURG – CORRECTIONS À APPORTER À LA RÉOLUTION #08-12-460 – ERREUR DE CALCULS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu erreur dans le calcul des dédommagements à effectuer aux personnes visées par des pertes de récolte dans le cadre des travaux effectués en vue de l'alimentation en eau potable du secteur Saint-Philippe à même l'usine de filtration du secteur Brownsburg ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc des corrections à apporter aux montants mentionnés à la résolution numéro 08-12-460 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à verser plutôt les montants suivants, aux propriétaires suivants, à savoir :

Monsieur Terrance Morrow : 1 244,22\$

Madame Marie-Claire Berniquez : 104,73\$

Monsieur Georges Clark : 1 829,21\$

Monsieur Éric Ouellette : 1 118,25\$

Monsieur Marcel Guay : 2 013,53\$

Monsieur Yvan Laurin

Madame Nathalie Malo : 1 263,52\$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le tout, payable à même le règlement d'emprunt numéro 133-2007 pour la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable du secteur « Saint-Philippe ».

QUE le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise et mandate le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à prendre les démarches nécessaires, le cas échéant, auprès de l'entrepreneur « *Construction DJL inc.* » afin de récupérer la différence entre le montant réellement payé aux différents agriculteurs et celui qui aurait dû être payé en fonction de la servitude établie aux termes des ententes signées avec ces derniers devant témoins, soit une servitude d'une profondeur de quatre (4) mètres.

Adoptée à l'unanimité

09-01-009

DOSSIER « PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC – VOLET PRIVÉ, PHASE II (22 UNITÉS DE LOGEMENT AU CENTRE-VILLE) » - AUTORISATION D'UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR LE DÉBUT DES TRAVAUX ET MANDAT DE SIGNATURES LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la correspondance échangée avec la « *Société d'Habitation du Québec (SHQ)* », relativement à la réalisation de la phase II du *Programme Logement abordable Québec – Volet privé*, soit la construction de 22 unités de logement au centre-ville, il y a lieu, pour la Ville, d'officialiser, tout comme la SHQ, l'autorisation d'un délai supplémentaire puisque l'entrepreneur retenu déroge au règlement municipal adopté par le Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance envoyée par la « *Société d'Habitation du Québec* » à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise un délai supplémentaire, soit avril 2009, à l'entrepreneur retenu pour la construction de 22 unités de logement au centre-ville étant donné que ce dernier déroge au règlement municipal actuellement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Ressources humaines

**09-01-010 AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE CONTRE-
EXPERTISE MÉDICALE DANS LE DOSSIER EMPLOYÉ
#302-000-0050 – ENTÉRINER LE MANDAT**

CONSIDÉRANT QUE l'employé #302-000-0050 est
présentement en arrêt de travail ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une contre-
expertise médicale conjointe avec le syndicat dans ledit dossier,
laquelle sera payée en parts égales par la Ville et le Syndicat ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont
pris connaissance des recommandations du directeur général et
trésorier, monsieur Jean Vachon, à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël
Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham
entérine les procédures entreprises par le directeur général et
trésorier, monsieur Jean Vachon, afin d'obtenir une contre-
expertise médicale conjointe avec le syndicat dans le dossier de
l'employé #302-000-0050.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham
autorise également le directeur général et trésorier, monsieur Jean
Vachon, à payer la moitié des honoraires professionnels reliés à
l'obtention d'une telle contre-expertise médicale.

Adoptée à l'unanimité

**09-01-011 EMBAUCHE DE MONSIEUR KARL BOIVIN, À TITRE
DE COMMIS I AUX FINANCES POUR UN
REMPACEMENT DE CONGÉ DE MALADIE –
ENTENTE AVEC LE SYNDICAT ET MANDAT DE
SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de
monsieur Karl Boivin, à titre de commis I aux finances, pour un
remplacement de congé de maladie, et ce, afin de continuer à
assurer le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont
pris connaissance des recommandations du directeur général et
trésorier, monsieur Jean Vachon, à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller
Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Donald
Duncan et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Karl Boivin, à titre de commis 1 à un taux horaire de 15,71\$, et ce, jusqu'au retour de l'employé # 302-000-0050.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise également la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution, notamment une lettre d'entente avec le Syndicat de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

09-01-012 ABROGATION DES RÉOLUTIONS # 08-11-399 ET #08-11-400 : DOSSIERS DE MESURES DISCIPLINAIRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Jean Vachon, directeur général et trésorier, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'abroger les résolutions #08-11-399 et #08-11-400 ainsi que de retirer toute mesure disciplinaire se trouvant au dossier desdits employés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE les résolutions numéros 08-11-399 et 08-11-400 soient abrogées et que les mesures disciplinaires soient retirées des dossiers desdits employés.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

09-01-013 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-05-2008 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE ZONE AF-128-1 » À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE « V1-128 » ET D'Y PERMETTRE L'USAGE VINICULTURE SOUS CULTURE (A1) ET DES USAGES COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Robert Desforges à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2008 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 12 janvier 2009, à 19h00, afin de présenter le projet de règlement ;

ATTENDU QU'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur a été déposée afin de permettre l'usage «viniculture» sous culture (a1) et les usages complémentaires à une telle activité ;

ATTENDU QUE le lot visé a les conditions de sol propices pour exploiter une activité liée à la viniculture et que cela s'avère un atout pour le développement du territoire et la mise en valeur de ces terres ;

ATTENDU QUE la requête vise le lot numéro 844 du cadastre officiel du canton de Chatham, situé sur le chemin de la Carrière ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit dans le développement et la mise en valeur des terres pour ce type de culture sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 15, en créant une nouvelle zone agro-forestière « Af-128-1 » à même une partie de la zone villégiature « Vi-128 », le tout tel qu'illustré sur le plan numéro BRO-2029-42129, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant la zone « Af-128-1 », tout de suite après la zone « Vi-128 », des dispositions règlementaires que l'on retrouve dans l'ajout des usages « a1-culture » et « s1 – services agricoles/agro-forestiers artisanaux », à la grille relative à la nouvelle zone créée « Af-128-1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 14, en ajoutant au point 9- Agriculture, le mot « viniculture » à la suite du mot acériculture dans la définition et qui se lira comme suit :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

9- Agriculture :

La culture du sol et des végétaux, l'acériculture, la viticulture, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation des travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des résidences.

ARTICLE 4 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 14, en ajoutant au point 92- Fins agricoles, le mot « viticulture » à la suite du mot acériculture dans la définition et qui se lira comme suit :

92- Fins agricoles :

Fins de culture du sol et des végétaux, l'élevage d'animaux, la sylviculture, l'acériculture, la viticulture et le fait de laisser le sol sous couverture végétale.

ARTICLE 5 :

Le règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à sa section 2, article 26, en ajoutant sous le point 1) Culture (a1) à la suite du mot serres dans la définition, « les vergers et les vignobles » et qui se lira comme suit :

- 1) Culture (a1) : usages associés à diverses cultures. Cette catégorie regroupe notamment les grandes cultures, les cultures maraîchères, les serres, les vergers et les vignobles.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre vigueur conformément à la Loi.

Lise Bourgault
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion :	1 ^{er} décembre 2008
Adoption du projet :	1 ^{er} décembre 2008
Adoption du 2 ^e projet :	12 janvier 2009
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

09-01-014 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-018 – 34, CHEMIN TOMALTY – LOT NUMÉRO 932-3 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 13 novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2008-018, présentée par madame Nicole Lepage, pour la propriété située au 34, chemin Tomalty ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Un garage détaché dont les murs latéraux ont une hauteur de 5,48 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 7,01 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,50 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal ;
et
- Que le garage détaché ait une pente de toit de 4/12 au lieu d'une pente minimale des versants du toit de 6/12.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis d'implantation du garage détaché ; et
- Photographies de la situation actuelle, prises en date du 23 septembre 2008.

CONSIDÉRANT QUE le garage détaché est implanté en cour arrière sur un terrain de près de 14 229,80 mètres carrés, situé hors du périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage détaché dépasse d'un étage celle de la résidence alors que la réglementation stipule que la hauteur totale d'un bâtiment accessoire ne peut dépasser celle du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation pourrait être jugée majeure et non mineure et d'autre part que la demande de dérogation ne pourrait être octroyée compte tenu que les travaux de construction du garage détaché n'ont pas fait l'objet d'un certificat d'autorisation à cet effet selon l'article 145.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), cette requête ne peut être acceptée en raison des motifs énumérés ci-haut ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro 2008-018, présentée par madame Nicole Lepage, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 34, chemin Tomalty, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un garage détaché dont les murs latéraux ont une hauteur de 5,48 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 7.01 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,50 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal ;
et
- Que le garage détaché ait une pente de toit de 4/12 au lieu d'une pente minimale des versants du toit de 6/12.

Tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro 2008-018, présentée par madame Nicole Lepage, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 34, chemin Tomalty, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un garage détaché dont les murs latéraux ont une hauteur de 5,48 mètres au lieu de 3,00 mètres ;
- Que le garage détaché ait une hauteur totale de 7.01 mètres au lieu d'une hauteur maximale de 5,50 mètres sans toutefois excéder la hauteur du bâtiment principal ;
et
- Que le garage détaché ait une pente de toit de 4/12 au lieu d'une pente minimale des versants du toit de 6/12.

Tel que prescrit à la réglementation et que la requérante obtienne tous les permis requis afin de rendre son bâtiment dérogatoire existant conforme aux règlements municipaux en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

09-01-015

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-019 – 358, RUE SAINT-GEORGES – SUR UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 758 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 13 novembre 2008 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2008-019, présentée par madame Nathalie Bourgeois et monsieur Esmelin Florian Moreta, pour la propriété située au 358, rue Saint-Georges ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser, pour une habitation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, deux (2) accès à la propriété donnant sur une même rue, au lieu d'un accès, tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation et son plan préparés par monsieur René Tousignant, arpenteur - géomètre, sous sa minute 8442, sous son dossier 7399, en date du 12 avril 2001 ; et
- Photographies de la situation actuelle, fournies par le requérant.

CONSIDÉRANT QUE la présente requête vise l'aménagement d'une seconde entrée charretière à la propriété, et ce, pour des raisons d'espace supplémentaire de stationnement et avoir un accès à la cour arrière ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-019, présentée par madame Nathalie Bourgeois et monsieur Esmelin Florian Moreta, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 358, rue Saint-Georges, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser, pour une habitation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, deux (2) accès à la propriété donnant sur une même rue, au lieu d'un accès, tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2008-019, présentée par madame Nathalie Bourgeois et monsieur Esmelin Florian Moreta, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 358, rue Saint-Georges, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser, pour une habitation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, deux (2) accès à la propriété donnant sur une même rue, au lieu d'un accès, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

09-01-016 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-020 – 1178, CHEMIN DE LA DEUXIÈME CONCESSION – LOT NUMÉRO 475-1 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 11 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2008-020, présentée par monsieur Éric Monette, pour la propriété située au 1178, chemin de la Deuxième Concession ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser un abri à bois d'une superficie de 28,99 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres attenant au garage détaché privé existant, le tout tel que prescrit à la réglementation ;

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies de la situation actuelle, prises en date du 4 novembre 2008 ; et
- Demande de permis de construction numéro 80-606 relativement au garage détaché existant.

CONSIDÉRANT QUE l'abri à bois sera attenant au garage privé détaché existant ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment accessoire est situé en cour arrière sur un terrain d'une superficie de près de 3 716 mètres carrés situé hors du périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'abri à bois n'a pas l'objet d'un certificat d'autorisation compte tenu que, selon les informations qui auraient été prises, une telle demande n'était pas requise ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés de bonne foi ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE les travaux entrepris devront faire l'objet d'un certificat d'autorisation à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette requête causera un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-020, présentée par monsieur Éric Monette, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 1178, chemin de la Deuxième Concession, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un abri à bois d'une superficie de 28,99 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres attendant au garage détaché privé existant ;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure à octroyer un abri à bois, d'une superficie de 28,99 mètres carrés, s'applique tant que ledit abri à bois est attendant et en continuité arrière au garage détaché existant et ne pourra être localisé à un autre endroit sur la propriété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2008-0020, présentée par monsieur Éric Monette, pour la propriété située au 1178, chemin de la Deuxième Concession dans le but d'autoriser un abri à bois d'une superficie de 28,99 mètres carrés au lieu de 18,60 mètres attendant au garage détaché privé existant.

QUE cette dérogation mineure à octroyer un abri à bois, d'une superficie de 28,99 mètres carrés, s'applique tant que ledit abri à bois est attendant et en continuité arrière au garage détaché existant et ne pourra être localisé à un autre endroit sur la propriété.

Adoptée à l'unanimité

09-01-017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-021 – 14, RUE AUBIN (A, B, C, D) – LOT NUMÉRO 1107-2 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 11 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2008-021, présentée par monsieur Martin Guay, pour et au nom de « 9184 1205 Québec Inc. » pour la propriété située au 14, rue Aubin ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser :

- Que la largeur de l'habitation multifamiliale soit de 14,72 mètres au lieu de 15,00 mètres ; et
- Que la marge de recul avant pour le bâtiment principal soit de 7,47 mètres au lieu de 7,50 mètres.

Tel que prescrit à la réglementation.

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Certificat de localisation et son plan préparés par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur - géomètre, sous sa minute 13 105, sous son dossier 9924, en date du 6 novembre 2008 ; et
- Photographies de la situation actuelle, présent en date du 10 décembre 2008.

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée lors de l'implantation sur le terrain visant la nouvelle construction de l'habitation multifamiliale ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction, déposés à la demande de permis de construction, montrent un bâtiment principal d'une largeur totale de 15,54 mètres (dimension de la façade arrière du bâtiment) et ayant une largeur de façade avant de 14,63 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la construction de l'habitation multifamiliale a fait l'objet d'une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE tous les ouvrages d'implantation et les travaux de construction ont été exécutés de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-021, présentée par monsieur Martin Guay, pour et au nom de « 9184-1205 Québec Inc. », visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 14, rue Aubin, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Que la largeur de l'habitation multifamiliale soit de 14,72 mètres au lieu de 15,00 mètres ; et
- Que la marge de recul avant pour le bâtiment principal soit de 7,47 mètres au lieu de 7,50 mètres.

Tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2008-0021, présentée par monsieur Martin Guay, pour et au nom de « 9184-1205 Québec Inc. », pour la propriété située au 14, rue Aubin dans le but d'autoriser :

- Que la largeur de l'habitation multifamiliale soit de 14,72 mètres au lieu de 15,00 mètres ; et
- Que la marge de recul avant pour le bâtiment principal soit de 7,47 mètres au lieu de 7,50 mètres, le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

09-01-018

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2008-022 – 125, ROUTE DU CANTON – LOT NUMÉRO 582-94 AU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) donnée lors de sa séance tenue le 11 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2008-022, présentée par monsieur Mario Amyot, pour et au nom de « 9055-7620 Québec Inc. » pour la propriété située au 125, route du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à autoriser une enseigne détachée d'une superficie de 40,00 mètres carrés et d'une hauteur de 15,24 mètres au lieu d'une superficie maximale de 10,00 mètres carrés et d'une hauteur maximale de 6,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis de la nouvelle enseigne proposée ;
- Schéma d'implantation de la nouvelle enseigne proposée, préparé par le requérant ; et
- Photographies de la situation actuelle, prises en date du 10 décembre 2008.

CONSIDÉRANT QUE la présente requête vise l'implantation d'une nouvelle enseigne sur la propriété aux abords de l'autoroute 50 ;

CONSIDÉRANT la localisation d'une enseigne aux abords de l'autoroute dicte en quelque sorte les dimensions requises pour ce type de médium de communication ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation stipule qu'un terrain d'angle, ce qui est le cas, peut avoir deux (2) enseignes détachées du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire doit aller chercher toutes les autorisations requises auprès du *Ministère des transports du Québec* (MTQ) ;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-022, présentée par monsieur Mario Amyot, pour et au nom de « *9055-7620 Québec Inc.* », visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 125, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser une enseigne détachée d'une superficie de 40,00 mètres carrés et d'une hauteur de 15,24 mètres au lieu d'une superficie maximale de 10,00 mètres carrés et d'une hauteur maximale de 6,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde la demande de dérogation mineure numéro 2008-0022, présentée par monsieur Mario Amyot, pour et au nom de « 9055-7620 Québec Inc. » pour la propriété située au 125, route du Canton dans le but d'autoriser une enseigne détachée d'une superficie de 40,00 mètres carrés et d'une hauteur de 15,24 mètres au lieu d'une superficie maximale de 10,00 mètres carrés et d'une hauteur maximale de 6,00 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

09-01-019

DOSSIER RELATIF AUX TRAVAUX DE MODIFICATIONS EFFECTUÉS AU SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CAMPING MUNICIPAL – AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS AUX « CONSULTANTS MIRTEC, SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE » POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE les travaux de modifications des réserves d'eau potable du camping municipal ont été finalisés au cours de l'automne 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des honoraires professionnels des « *Consultants Mirtec, Société d'ingénierie* » ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur des loisirs, monsieur Robert Brunet, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels des « *Consultants Mirtec, Société d'ingénierie* », au montant de 3 470\$, plus les taxes applicables, lesquels honoraires représentent le coût de la surveillance des travaux.

QUE le montant de cette dépense est payable à même le règlement d'emprunt numéro 106-2006 pour des travaux à être effectués au camping municipal.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures (hygiène du milieu)*)

09-01-020

RENOUVELLEMENT D'UN DROIT DE PASSAGE ET AUTORISATION AU « CLUB DE MOTONEIGE ARGENTEUIL INC. » À TRAVERSER LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE DU NORD POUR LA SAISON D'HIVER 2008-2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une demande d'autorisation du « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » pour renouveler des droits de passage et de traverses sur plusieurs chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur les véhicules hors route*, la circulation des véhicules hors route dans les chemins municipaux, sur une distance de plus de 500 mètres, doit être autorisée par un règlement municipal ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la *Loi sur les véhicules hors route*, les véhicules hors route peuvent traverser à angle droit le chemin à la condition qu'une signalisation routière y indique un passage pour véhicule hors route et que la distance de visibilité des véhicules routiers y circulant soit conforme à la réglementation applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la signalisation de ces traverses sera adéquatement installée par le Service des travaux publics en collaboration avec le « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » ;

CONSIDÉRANT QU'une attention particulière devra être portée à la traverse de la montée La Branche à l'effet d'éviter, en tout temps, toute accumulation de neige sur la voie publique ou sur les accotements et le *Club de Motoneige Argenteuil* devra donc assurer le dégagement de la neige sur une distance de six (6) mètres de chaque côté du sentier, et ce, afin d'avoir une visibilité complète de la circulation routière ainsi que celle des motoneiges qui s'appêtent à franchir cette montée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le « *Club Motoneige Argenteuil Inc.* » à traverser les chemins municipaux suivants, savoir :

1. Montée La Branche entre la propriété de monsieur Michel Leclair près de sa limite Sud et de l'autoroute 50;
2. Montée Staynerville Est : approximativement face à la propriété située au numéro civique 212 ou à l'endroit existant ;
3. Contournement du viaduc de la montée Rochon par le chemin Dumoulin ;
4. Chemin Dumoulin sur environ 300 mètres pour contourner la propriété portant le numéro civique 428 ;
5. À l'intersection du chemin Dumoulin et de la montée Hall

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- (viaduc) ;
6. Traverse du viaduc de la montée Hall pour suivre ensuite la 50 du côté Sud direction Ouest ;
 7. Chemin Dumoulin, en direction Ouest, à partir de la montée Hall, sur 2 km pour se rendre à l'ancienne voie ferrée ;
 8. Montée Cushing Nord entre les lots 290-2 et 507 près de la route 148 ;
 9. Montée Cushing, à environ 600 pieds de la 2^{ème} Concession Ouest (monsieur Bernard Guay) ;
 10. 2^{ème} Concession Est : 500 pieds au Nord de la montée Cushing ;
 11. Montée Cushing Sud : près du numéro civique 20 jusqu'à la route 344 ;
 12. Rue Leclair à partir de la route 344 jusqu'à la rivière des Outaouais ;
 13. Montée La Branche, sous l'autoroute 50, vers le secteur Saint-Philippe, afin de tourner à gauche à la hauteur des « Autobus Campeau » ;
 14. Route 148 (juridiction provinciale) afin de rejoindre la montée Saint-Philippe ainsi que la montée Cushing ; et
 15. Chemin de la Rivière-du-Nord, à partir de l'autoroute 50, environ 0.25 kilomètre afin de se rendre sur les terres de monsieur Ross Graham (# civique 132).

La traverse du viaduc Hall ne sera toutefois nécessaire que lorsque la présente voie de contournement sera fermée.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne lesdites autorisations à la condition toutefois que l'équipement du Club, nécessaire à l'aménagement des pistes, ne fasse pas en sorte que la neige située sur le bord des rues et des chemins ne se retrouve dans l'assiette desdites rues et desdits chemins.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate à cet effet monsieur Stéphane Trottier, chef aux opérations du Service des travaux publics, pour vérifier chacune des traverses demandées afin qu'elles soient conformes à la réglementation applicable ainsi que pour installer adéquatement, le cas échéant, la signalisation à ces dites traverses.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

09-01-021

AUTORISATION À PAYER LE DÉCOMPTE #1 DE «AQUA REHAB INC.» POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET WOODBINE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de la firme « CIMA+, Société en nom collectif » à l'effet de procéder au paiement #1 de l'entrepreneur « Aqua-Rehab Inc. » suite aux travaux effectués dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Woodbine et Principale ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par la directrice des services techniques, madame Danielle Cyr, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'offre de services, la totalité des travaux à exécuter du projet étaient prévus entre le 9 et le 30 novembre 2008 conformément au calendrier des travaux fourni suivant l'article 4 du devis;

CONSIDÉRANT QUE la date finale des travaux a été confirmée en tant que le 17 décembre 2008, correspondant à 17 jours plus tard que les dates prescrites;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu que les honoraires et dépenses du Maître d'œuvre seront retenus par le Maître de l'ouvrage sur les sommes qui nous sont dues et subséquemment payées au Maître d'œuvre selon la méthode horaire de l'Association des Ingénieurs Conseils du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une pénalité additionnelle de 750,00 \$ par jour de calendrier sera retenue par le Maître de l'ouvrage à même les montants dus à l'Entrepreneur lorsque celui-ci, par sa faute, n'achève pas les travaux dans le délai prescrit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement du décompte progressif #1 de « Aqua-Rehab Inc. » pour des travaux effectués dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures des rues, au montant de 354 916,25\$, incluant toutes les taxes applicables, déduction faite de la retenue contractuelle de 10%.

QU'un montant de 750,00 \$ x 17 jours totalisant 12 750,00 \$ en guise de pénalité soit déduit sur le paiement autorisé;

QUE le montant de cette dépense est payé à même la subvention provenant du remboursement de la taxe d'accise.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

09-01-022

**ANNULATION DES CONSTATS D'INFRACTIONS
SUIVANTS : 0430000049, 0430000904, 0430000905,
0430000909, 0430000910, 0430000913, 0430000914,
0430000915, 0430000916, 0430000917, 0430000920,
0430000928, 0430000931, 0430000936, 0430000971,
0430000984, 0430000988, 0430000991, 0430000050,
0430000942, 0430000943, 0430000945, 0430000946,
0430000950, 0430000954, 0430000957, 0430000959,
0430000965, 0430000979, 0430000981, 0430000985,
0430000987, 0430000934, 0430000933, 0430000938,
0430000968, 0430000973, 0430000976, 0430000980,
0430000982, 0430000989, 0430000990, 0430000992,
0430000993 ET 0430000994 – RÉFÉRENCES :
RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DISPOSITION DES
DÉCHETS, LE STATIONNEMENT DE NUIT AINSI QUE
LE PAIEMENT DES LICENCES DE CHIENS -
AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES LE
CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE des constats d'infractions ont été émis par le Service de sécurité publique de la Ville dans les dossiers ci-dessus mentionnés ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité publique de la Ville a été aboli lors de la restructuration organisationnelle de cette dernière, en décembre 2008 et qu'il est maintenant difficile, pour la Ville, de poursuivre lesdits dossiers à la Cour municipale, notamment par l'absence des agents de sécurité pouvant aller témoigner à la Cour municipale en cas de contestation ;

CONSIDÉRANT QU'il est donc préférable de procéder à l'annulation des constats d'infractions numéros 0430000049, 0430000904, 0430000905, 0430000909, 0430000910, 0430000913, 0430000914, 0430000915, 0430000916, 0430000917, 0430000920, 0430000928, 0430000931, 0430000936, 0430000971, 0430000984, 0430000988, 0430000991, 0430000050, 0430000942, 0430000943, 0430000945, 0430000946, 0430000950, 0430000954, 0430000957, 0430000959, 0430000965, 0430000979, 0430000981, 0430000985, 0430000987, 0430000934, 0430000933, 0430000938, 0430000968, 0430000973, 0430000976, 0430000980, 0430000982, 0430000989, 0430000990, 0430000992, 0430000993 et 0430000994, lesquels réfèrent à des infractions commises au règlement de stationnement de nuit, au règlement concernant la disposition des déchets ainsi qu'au règlement sur les animaux (licences) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham demande au greffier de la Cour municipale de prendre les mesures nécessaires afin de faire cesser les procédures relatives aux constats d'infractions suivants :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

0430000049, 0430000904, 0430000905, 0430000909,
0430000910, 0430000913, 0430000914, 0430000915,
0430000916, 0430000917, 0430000920, 0430000928,
0430000931, 0430000936, 0430000971, 0430000984,
0430000988, 0430000991, 0430000050, 0430000942,
0430000943, 0430000945, 0430000946, 0430000950,
0430000954, 0430000957, 0430000959, 0430000965,
0430000979, 0430000981, 0430000985, 0430000987,
0430000934, 0430000933, 0430000938, 0430000968,
0430000973, 0430000976, 0430000980, 0430000982,
0430000989, 0430000990, 0430000992, 0430000993 et
0430000994 et d'annuler lesdits constats d'infractions pour les
raisons mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

09-01-023

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA « SOCIÉTÉ CULTURELLE DU PAVILLON DES JARDINS » - APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ET MANDAT DE SIGNATURES CONCERNANT LA REPRISE DE CERTAINS BIENS LE CAS ÉCHÉANT

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 08-12-463, le Conseil municipal de la Ville autorisait le versement d'une aide financière, au montant de 15 000\$, à la « *Société Culturelle du Pavillon des Jardins* » afin de les aider à implanter, sur le territoire, une maison de la Culture ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités ont été établies, notamment au niveau de l'achat de matériel et d'équipements, la Ville de Brownsburg-Chatham se réservant un lien sur ledit matériel et lesdits équipements acquis pour le projet, et ce, au cas où le projet d'implantation de la Maison de la Culture ne verrait pas le jour ou cesserait ses opérations ;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu de procéder à la signature d'un protocole d'entente à cet effet avec les responsables de la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie, appuyé par monsieur le conseiller Martin Lamoureux et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à préparer un protocole d'entente contenant certaines modalités, notamment au niveau de l'achat de matériel et d'équipements par la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* », la Ville se réservant un lien sur ledit matériel et/ou lesdits équipements acquis pour le projet d'implantation de la Maison de la Culture sur le territoire, et ce, au cas où le projet ne verrait pas le jour ou au cas où ladite Société cesserait ses opérations.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Lise Bourgault, ainsi que la greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire, à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente avec les représentants de la « *Société culturelle du Pavillon des Jardins* ».

Adoptée à l'unanimité

10. VARIA (administration)

09-01-024

EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC DESFORGES À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'ouverture du concours lancé afin de combler le poste vacant, plusieurs candidats ont soumis leur candidature ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, composé de la Mairesse, madame Lise Bourgault, le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon ainsi que de deux (2) représentants de l'Association des pompiers de la Ville, a rencontré lesdits candidats ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'analyse des mises en candidature, celle de monsieur Marc Desforges a été retenue ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport soumis par le directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, ainsi que de ses recommandations ;

CONSIDÉRANT les commentaires reçus lors de la vérification de plusieurs références démontrant que monsieur Marc Desforges répond parfaitement aux critères demandés pour occuper ledit poste dans une Ville comme la nôtre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Duncan, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu:

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la recommandation du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, et embauche monsieur Marc Desforges, à titre de directeur du Service de sécurité publique, aux conditions suivantes, à savoir :

QUE le salaire et les conditions d'embauche sont établis comme suit, à savoir :

1. Salaire échelle des cadres classe 8 échelon 3
2. Période de probation de six (6) mois.
3. Contrat de deux (2) ans.
4. Date d'entrée en fonction : le 2 février 2009.
5. Assujetti à la « *Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre* ».
6. Une semaine de congé compensatoire pour les appels en dehors des heures normales sur le territoire de la ville et la garde.

QUE le rôle et les devoirs de monsieur Marc Desforges sont notamment ceux établis dans le document déposé par la firme Jean-Yves Pilon & Associés, intitulé « *Description des emplois de la Ville de Brownsburg-Chatham* », lequel document complète le rapport relatif à l'organisation administrative de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

09-01-025

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 1010-13 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (RUE BIGRAS)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Djamil-Fayçal Menaceur et madame Danielle St-Jacques ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 1010-13 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur Pierre Bélanger, arpenteur - géomètre, sous le dossier numéro 9791, minute 13 156, en date du 8 décembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue Bigras ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, en date du 12 janvier 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Noël Massie et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, la contribution représentant un montant de 2 210,00\$.

Adoptée à l'unanimité

09-01-026

CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – SUBDIVISION DU LOT NUMÉRO 800-52 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE CHATHAM (RUE DES BOIS-FRANCS)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Bigras, pour et au nom de « 2853-8023 Québec Inc. », a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot numéro 800-52 du cadastre officiel du canton de Chatham ;

CONSIDÉRANT QUE cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur - géomètre, sous le dossier numéro 8333, minute 10 157, en date du 26 novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la rue des Bois-Francis ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les termes de l'article 55 du règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste, directrice des Services techniques et directrice générale adjointe, en date du 12 janvier 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

Martin Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Robert Desforges et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contribution, en argent, relativement à cession aux fins de parcs et terrains de jeux, laquelle est basée sur l'évaluation foncière, la contribution représentant un montant de 2 710,00\$.

Acceptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, PAR MADAME LA CONSEILLÈRE PAULE BLAIN CLOTTEAU, QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL PROPOSERA OU FERA PROPOSER D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-01-2009 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE RÉVISER LES NORMES DES USAGES RÉSIDENTIELS, DE PERMETTRE L'USAGE D'HABITATIONS CONTIGUËS ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

09-01-027

EMBAUCHE DE MADAME KARINE BÉLIVEAU À TITRE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION ET AGENT DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT présentement le manque de ressources au niveau de la direction générale, essentiellement dû à des arrêts de travail pour cause de maladie pour une durée indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale doit, durant cette période intérimaire, continuer à assurer le bon fonctionnement des Services administratifs ;

CONSIDÉRANT les discussions effectuées avec les membres du Conseil municipal relativement à la garantie d'un emploi à plus long terme pour cette dernière mais avec réaffectation possible ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations du directeur général et trésorier, monsieur Jean Vachon, à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de madame Karine Béliveau, à titre de secrétaire de direction et agent des ressources humaines, aux conditions suivantes, à savoir :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

1. Salaire : selon la classe 2 de la *Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville* et l'échelon 1.
2. Période de probation de six (6) mois.
3. Date d'entrée en fonction : le 19 janvier 2009.
4. Assujetti à la « *Politique relative aux conditions de travail du personnel cadre* ».

QU'au retour de la secrétaire de direction et responsable des ressources humaines, madame Line Milo, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham consent à offrir un poste de commis I à madame Karine Béliveau, avec le salaire prévu à l'échelon 1 de la convention collective présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

09-01-028

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h40, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Desforges, appuyé par monsieur le conseiller Donald Duncan et il est résolu:

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Lise Bourgault,
Mairesse

M^c Marie-Josée Larocque, notaire
Greffière et directrice générale
adjointe